

Le Maire de la Commune de SAINT-JORIOZ,

Objet :
Réglementation de la circulation
Impasse des Champs Fleuris

- ♦ Vu le Code de la Sécurité Intérieure et notamment les articles L.131-1, L.511-1,
- ♦ Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, livre II, et notamment ses articles L2211.1, L2212.2, L2212.5 et L2213.2,
- ♦ Vu le Code de la Route et notamment les Articles R411.27 et R411.4,
- ♦ Vu l'arrêté interministériel du 24 novembre 1967 modifié, relatif à la signalisation routière,
- ♦ Vu l'instruction interministérielle sur la signalisation routière approuvée par arrêté du 7 juin 1977,
- ♦ Vu la demande présentée par l'entreprise **Constructel Energie** relative à des travaux concernant le changement de poteaux pour le compte d'Orange,
- ♦ Considérant qu'il y a lieu de réglementer la circulation afin d'assurer le déroulement convenable de ce chantier,

ARRÊTE

Article 1 :

Pour permettre le bon déroulement du chantier, la circulation impasse des champs fleuris, à son intersection avec la route des champs fleuris, sera alternée manuellement **du 31/08/26 au 11/09/2026**.

Article 2 :

La signalisation sera assurée par la pose de panneaux réglementaires et par la signalisation embarquée du véhicule, par l'entreprise chargée des travaux.

Article 3 :

La circulation des véhicules et la sécurité des piétons devront être assurées par l'entreprise chargée des travaux.

Article 4 :

Immédiatement après leur achèvement, le permissionnaire sera tenu de réparer tous dommages, de rétablir à ses frais la voie publique et ses dépendances dans leur premier état.

Article 5 :

Le présent arrêté sera :

TRANSMIS A :

- ✓ Monsieur l'Adjudant Commandant la Gendarmerie de Saint-Jorioz
- ✓ Monsieur le Chef de Service de Police Municipale de Saint-Jorioz,
- ✓ Monsieur le Responsable du Centre de Secours de Saint-Jorioz,
- ✓ Monsieur Le Directeur des Services Techniques de Saint-Jorioz,
- ✓ Le demandeur (magalieromdane@constructel.fr)

pour information et exécution chacun en ce qui les concerne.
Publié sur le site internet de la commune : www.saint-jorioz.fr

A SAINT-JORIOZ
Le 20/08/2026

Le Maire
Michel BEAL

Luis-Eric Eymann
1er Adjoint

